SÉANCES D'EXPRESSION DES OPINIONS DES ORGANISMES

MAISON DE QUARTIER SAINT-JEAN-VIANNEY

2255, RUE CARTIER, LONGUEUIL

JEUDI, LE 15/OCTOBRE/2026, 19H00

Bonsoir, madame la présidente,

Je me présente, Réjean Gingras, trésorier, au Club de cartes du mardi.

L'objectif du Club est de réunir les aînés pour leur permettre sortir de leur isolement, de rencontrer des gens, de se faire d'autres amies, tout ça dans une ambiance de joie et de bien-être, à faible coût.

Nous sommes un organisme de 65 membres, dont nos activités se déroulent, au Centre Pierre et Bernard Lucas, du mois de Septembre au mois de Mai, représentant 35 rencontres. Nos membres sont des aînés, dont l'âge est entre 65 à 95 ans. Notre moyenne de participation est de 50 membres par semaine. Nous avons 10 membres non-résidents à Longueuil, représentant 15 %, du groupe. J'ai posé la question aux membres, si la carte de loisir était à 100.00$/an, est-ce que vous reviendrez? La réponse a été négative : non.

LES CONSÉQUENCES DES FRAIS DE LA CARTE DES NON-RÉSIDENTS :

1- Nous aurions 10 membres de moins. Présentement, ces membres n'enlèvent pas la place aux résidents de Longueuil
2- Nous aurions un manque à gagner : 10 membres x 5$ x 35 sem. = 1,750.00$
3- Dans notre comité, nous avons deux administratives, non résident de Longueuil. Le club défrayait les coûts = 200.00$
4- Qu'il y ait 30 personnes ou 50 personnes dans la salle, c'est le même entretien et il n'y a aucun coût supplémentaire pour la ville.
5- Depuis que la ville a mis en place la reconnaissance des organismes, nos frais administratifs pour la location du local et les assurances responsabilité ont augmentés de = 2,412.00$

6- Je crois que demander à nos membres à chaque année une augmentation, va nous rattraper!

EN CONCLUSION :

1- Les coûts de la carte à 100$ est trop élevé.
2- Les résidents de l'extérieur de la ville nous permettent de nous aider à défrayer des coûts, sans prendre la place aux citoyens de Longueuil.
3- Pour le Club, le manque de participation va nous coûter 1,950.00$ / de plus.
4- Il devrait avoir une distinction, entre les sportifs et les organismes communautaire, ainés qui utilisent des locaux. Il y a une différence entre entretenir un aréna et une salle.
5- En terminant, la ville parle beaucoup des bienfaits du bénévolat, de la participation des aînés indispensable à notre ville, afin qu'il puisse sortir de leur isolement. Nous croyions que l'application de la carte accès au non-résident va être négative pour les organismes.